



« Action culturelle et langue française » : 237 candidatures sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets national 2019

Le ministère de la Culture se félicite du succès rencontré par cet appel à projets avec près de 660 candidatures reçues parmi lesquelles 237 vont pouvoir bénéficier d'un financement.

Permettant de soutenir des projets culturels visant à renforcer la maîtrise de la langue française cet appel à projets doté d'un million d'euros a été reconduit par le ministère de la Culture en février 2019. Il s'inscrit dans le plan du Président de la République en faveur de la langue française et de la Francophonie. En effet, « **notre langue est essentielle à notre pacte républicain et à la cohésion sociale** » comme l'a rappelé Franck Riester, ministre de la Culture, le 12 février dernier lors d'une rencontre au ministère de la Culture.

Comme en 2015 et en 2017, le nombre important de projets reçus est le signe que la culture a un rôle majeur à jouer dans la réduction des inégalités face à la langue française.

Les 237 projets retenus permettront de faciliter l'accès à la langue française pour un grand nombre de personnes qui, parce qu'elles en sont souvent exclues, rencontrent des difficultés dans leur vie sociale, professionnelle et culturelle.

Destiné aux acteurs culturels, comme aux intervenants du champ social et socio-éducatif, cet appel à projets permet de soutenir des actions croisant l'apprentissage et la pratique de la langue française et la pratique artistique au profit de personnes en difficulté avec le français.

Les projets retenus ciblent les adultes ne maîtrisant pas l'écrit, les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans qualification, les migrants non francophones, de même que les scolaires bénéficiant d'une activité d'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire. Les détenus, ainsi que les mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont également concernés.

Les **225 projets locaux** retenus concernent des territoires extrêmement variés – urbains, péri-urbains, ruraux, quartiers politique de la ville – en métropole comme dans les outre-mer, qui ont comme point commun d'être marqués par des formes diverses

d'éloignement ou d'isolement. Ils sont complétés par **12 projets d'outillage et de formation** choisis pour leur capacité à être mutualisés au profit des réseaux de la culture et du champ social.

En 2019, l'appel à projets est piloté au niveau régional par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les directions des affaires culturelles (DAC) dans les outre-mer, en collaboration avec les autres services déconcentrés de l'Etat concernés.

Les projets d'outillage ont été sélectionnés par le comité de pilotage national composé de représentants du ministère de la Culture, des ministères de la Justice, de l'Education nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, des Outre-mer, de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ainsi que de personnalités qualifiées.

Informations sur l'appel à projets national 2019

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Maitrise-de-la-langue/Action-culturelle-et-maitrise-du-francais>

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC